

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 5 juin 2017, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement n° 2017-09 modifiant le règlement de zonage 2000-08. Les objectifs :

- procéder à la subdivision d'une partie du périmètre urbain (partie au nord de la rivière Massawippi, zone U-1) en 4 zones pour apporter différents changements aux usages et normes d'implantation;
- permettre dans la nouvelle zone U-3, des habitations unifamiliales jumelées;
- autoriser dans la nouvelle zone U-5, un bâtiment pouvant comprendre 3 étages et 15 m de hauteur;
- restreindre certains usages commerciaux à l'intérieur des nouvelles zones U-3, U-4, compte tenu que ces zones sont de vocation entièrement résidentielle;
- apporter des corrections à certaines appellations de zones, compte tenu de la création des zones U-3 à U-5 et compte tenu que le plan de zonage a été revu en grande partie suite à un amendement de concordance au schéma qui a eu lieu l'année dernière;

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 27 juin 2017, à 19 h, dans la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné au Canton de Hatley, ce 14 juin 2017

Liane Breton
Directrice générale